

BESOIN D'AIDE ?

UN CONSEILLER DISPOSITIFS INDIVIDUELS ANFH VOUS RÉPOND

AU 03.20.08.06.79 (DE 9H À 16H)

1. J'AI UN PROJET : EST-IL DÉFINI ?

Pour définir mon projet et/ou choisir ma formation, je peux contacter mon conseiller Dispositifs Individuels ANFH.

BIEN DÉFINIR
MON PROJET

2. JE RETIRE UN DOSSIER

Une fois mon projet défini, si son financement est refusé par mon établissement employeur, je peux retirer ou on peut m'adresser un dossier de demande de financement de CFP.

3. J'ÉLABORE MON DOSSIER

J'ÉLABORE MON DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

A - Je complète le volet salarié...

... sans oublier l'exposé détaillé de mon projet : c'est important pour la compréhension de mon projet lors de l'étude de mon dossier.

B - Je fais compléter le volet établissement par mon établissement employeur

Pour cela, je prends contact avec mon cadre/mon service formation/mon directeur et je demande l'autorisation de m'absenter pour suivre ma formation.

ATTENTION : Si ma demande doit être visée par plusieurs responsables avant de parvenir au directeur il faut que je tienne compte des délais.

C - Je transmets le volet organisme de formation au centre de formation de mon choix

Le volet rempli par le centre de formation contient la période de formation, élément indispensable pour demander l'autorisation d'absence auprès de mon établissement employeur.

Le dossier complet = 3 volets, dont un accompagné OBLIGATOIREMENT du programme de la formation ET du planning de formation.

ATTENTION
À LA DATE
LIMITE DE
DÉPÔT !

4. JE RETOURNE MON DOSSIER

En tenant compte de la date limite de dépôt des dossiers, je retourne mon dossier à l'ANFH Nord Pas de Calais sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le cachet de la poste faisant foi.

Je peux également le déposer en main propre.